

Prix de l'innovation numérique en bibliothèque

2019

Règlement



Prix de l'innovation numérique en bibliothèque

Article 1 : objet

La Biennale du numérique de l'Enssib est l'occasion de donner plus de visibilité à l'innovation numérique en bibliothèque. Pour cela, elle propose un **prix de l'innovation numérique en bibliothèque**.

Le concours est ouvert du **06 mai au 30 juin 2019**.

- Le présent règlement est disponible sur demande :

1] Par courrier : Enssib – Direction de la Valorisation – Biennale du Numérique, 17-21 boulevard du 11 novembre 1918, 69623 Villeurbanne Cedex France. Tél : 04.72.44.43.21

2] Par mail : biennale-du-numerique@enssib.fr

3] Sur Internet : <http://www.enssib.fr/biennale-du-numerique>

Article 2 : conditions de participation

- La participation est ouverte aux bibliothèques et centres de documentation universitaires ou de lecture publique ayant mis en place au sein de leur établissement un projet ou une opération innovante relevant du numérique.

- Les candidats garantissent qu'ils sont les porteurs des projets inscrits.

- Les candidats s'engagent à être présents lors de la Biennale si leur proposition devait être retenue. L'Enssib s'engage quant à elle à prendre en charge le montant de l'inscription d'un candidat par poster.

- Le jury du concours est expressément habilité à publier les textes sans contrepartie pour les auteurs, ni autorisation venant d'eux.

Utilisation de l'image

- L'établissement gagnant accepte, le cas échéant, que son nom, son image, des éléments descriptifs du projet puissent être valorisés et communiqués par l'Enssib.

Article 3 : conditions de recevabilité des candidatures

- Les candidatures ne seront recevables qu'à la condition expresse qu'un poster soit remis sous forme dématérialisée (format pdf) et imprimée (format A1).

Article 4 : modalités d'inscription

Candidatures

- Les candidatures devront être adressées avant le : **30 juin 2019**, en envoyant le formulaire d'inscription dûment renseigné à :

Enssib – Biennale du Numérique

Prix de l'innovation numérique en bibliothèque

17-21 boulevard du 11 novembre 1918 - 69623 Villeurbanne Cedex France

Article 5 : procédure de sélection

Présélection

- Les candidatures seront réceptionnées par le service ens sibLab qui vérifiera leur conformité au présent règlement et remettra les formulaires au comité d'évaluation.

Comité de lecture

- Il est chargé d'évaluer les projets en tenant compte notamment des critères suivants :

- ♦ l'objectif ou les objectifs visés
- ♦ l'originalité du projet
- ♦ la qualité du projet
- ♦ la dimension innovante du projet

Jury

- Il est nommé par le comité de pilotage de la Biennale du Numérique.

- Le jury désignera, après délibération du comité d'évaluation, les projets gagnants. En cas de désaccord, la voix du président sera prépondérante.

- Il est entendu que les membres du jury sont exclus de la participation au prix.

- Le jury, selon la qualité des projets présentés, se réserve le droit de désigner lauréat le projet d'un seul candidat, ou encore de ne pas attribuer le prix s'il ne juge aucun projet satisfaisant.

Article 6 : valorisation

Les lauréats auront l'occasion de présenter leur projet à l'occasion de la Biennale du Numérique qui se tiendra les 13 – 14 novembre 2017 à l'Ens sib (Villeurbanne), à laquelle ils seront invités.

Les projets seront valorisés par le service ens sibLab et feront l'objet de communications sur le site internet de l'Ens sib et dans la Revue française *BBF* (Bulletin des bibliothèques de France).

Article 7 : communication des résultats

- Chaque lauréat sera personnellement avisé du résultat de la sélection, par courrier ordinaire.

- Les résultats seront consultables sur le site internet de l'Ens sib.

Présentation officielle du « Prix de l'innovation numérique en bibliothèque »

le lundi 18 novembre 2019 à 17h15

à l'occasion de la Biennale du Numérique : *Le web : la grande convergence des normes, des formats et des données ?* à l'Ens sib (Villeurbanne).